



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 118  
publié le 3 mai 2021**

## Table des matières

### **Délibération émanant de l'assemblée des chaires : séance plénière à distance – mercredi 14 avril 2021**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 (point 1).....4

### **Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)**

- Décision tarifaire n° 21-11 F du 27 avril 2021 - École d'ingénieur·e·s du Cnam (EICnam) – Diplôme en formation continue hors temps de travail – Auditeurs inscrits au Cnam Paris – Année universitaire 2021-2022 .....6
- Décision tarifaire n° 21-12 F du 27 avril 2021 - Équipe pédagogique nationale I – Bâtiment et énergie – Tarif de la participation des entreprises à la journée « Élèves entreprise » - Année universitaire 2020-2021 .....7

### **Décision émanant de la direction de l'action régionale (DIRAR)**

- Décision n° 21-02 DIRAR du 29 avril 2021 portant nomination du directeur par intérim du centre Cnam en Normandie .....9

**Délibération émanant de l'assemblée des chaires :  
séance plénière à distance – mercredi 14 avril 2021**

**ASSEMBLEE DES CHAIRES**

**Séance plénière à distance  
mercredi 14 avril 2021**

**\*\*\***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020**

L'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 14 avril 2021, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Le président de l'assemblée des chaires



Marc Himbert

**Décisions émanant de la direction des affaires financières  
(DAF)**

## DECISION TARIFAIRE N° 21-11 F

École d'ingénieur-e-s du Cnam (EICnam)

Diplôme en formation continue hors temps de travail  
Auditeurs inscrits au Cnam Paris

Année universitaire 2021-2022

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu le Code du travail ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;  
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le Décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;  
Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

### Article 1 - Droits d'inscription

Pour les auditeurs inscrits au Cnam Paris, le droit d'inscription au cycle d'ingénieur préparé en formation continue hors temps de travail à l'école d'ingénieur-e-s du Cnam (EICnam) est fixé pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 à :

**450 € (tarif réduit) et à 900 € (tarif normal).**

Tarif normal (tarif tiers financeur) s'applique en cas de prise en charge, totale ou partielle, par un tiers, que ce soit un employeur (public ou privé), un organisme paritaire agréé ou tout autre organisme (Pôle emploi).

Tarif réduit (tarif individuel) s'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par le stagiaire (article L. 6353-3 du Code du travail).

La réinscription annuelle est gratuite jusqu'à la délivrance du diplôme.

### Article 2 - Validité de la présente décision

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 27 AVR. 2021  
Pour l'administrateur général  
et par délégation  
Didier BOUQUET  
Directeur général des services

Imputation de la recette : ASP10

DECISION TARIFAIRE N° 21-12 F

## Equipe Pédagogique Nationale 1 Bâtiment et énergie

### Tarif de la participation des entreprises à la journée « Elèves entreprise » Année universitaire 2020-2021

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le code du travail ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

#### DECIDE :

#### **Article 1 : Rencontre annuelle Elèves-entreprises**

Dans le cadre de la formation de Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques (CPN9500), une journée annuelle de rencontre entre les élèves et les entreprises est organisée.

Le prix de participation pour les entreprises présentes est fixé à **300 €**.

#### **Article 2 - Validité de la présente décision**

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

**IMPUTATION DE LA RECETTE : EPN01**

Fait à Paris, le **27 AVR. 2021**

Pour l'administrateur général  
et par délégation

**Didier BOUQUET**  
Directeur général des services

**Décision émanant de la direction de l'action régionale  
(DIRAR)**

**DÉCISION N° 21-02-DIRAR**

**portant nomination du directeur par intérim du centre Cnam en Normandie**

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la convention de création du centre régional du Conservatoire national des arts et métiers de Normandie du 3 octobre 2016 ;

Considérant la décision n°18-01 portant nomination du directeur régional Normandie ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :**

Monsieur François BRIÈRE assure les fonctions de directeur par intérim du centre Cnam en Normandie à compter du 3 mai 2021.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur François BRIÈRE reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam et pour tout document lié l'activité pédagogique dans le centre Cnam en Normandie.

**ARTICLE 3 :**

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 29 mai 2021  
L'administrateur général



Olivier FARON

292 rue Saint-Martin – Case 760 – 75141 Paris Cedex 03

tél : 01 58 80 84 66

fax : 01 40 27 25 66

www.cnam.fr